



Commission Régionale de l'Arbitrage Section Administrative

PV N°6

Réunion du 11 juin 2021 en visioconférence

Participants : Y. LE BIVIC - B. CYPRIEN - B. DELORME - C. POTARD

INFORMATION IMPORTANTE - RAPPEL

La C.R.A. informe la totalité des arbitres officiant sur les compétitions de Ligue, toutes catégories confondues, à l'exception des rares compétitions pour lesquelles la feuille de match papier est encore d'usage, que l'utilisation du rapport lié à la FMI via MyFFF est OBLIGATOIRE depuis le début de la saison 2020/2021. Le non-respect de cette directive entrainera, pour l'arbitre fautif, le traitement d'une "sanction administrative" à compter du 1^{er} octobre 2020.

En application des directives édictées par la Commission Fédérale Médicale, la Section rappelle aux arbitres que le nombre maximum de matchs autorisés est limité à DEUX pour la période allant du samedi matin au lundi soir.

I. COURRIERS

COURRIERS

1. COURRIERS

- Réception du PV n° 7 de la C. D.A. du District des Hauts de Seine en date du 10 mai 2021. Pris note.

2. ARBITRE

- Courriel du 27 avril 2021 de M. GRADINARI Igor, arbitre JAF. Pris note.

II. SITUATION DES EFFECTIFS

3. MUTATIONS

- Courriel du 11 mai 2021 de la Ligue des Pays de Loire demandant le transfert du dossier de Mme DI BENEDETTO Stéphanie, arbitre Fédérale Féminine Assistante, suite à son arrivée dans leur Ligue.

Ce dossier a été transmis à sa nouvelle Ligue d'appartenance.

- **Courriel du 6 mai 2021 de la Ligue d'Occitanie** demandant le transfert du dossier de M. EL MRABET Yazid, arbitre Élite Régional, suite à son arrivée dans leur Ligue. Ce dossier a été transmis à sa nouvelle Ligue d'appartenance.
- **Courriel du 4 mai 2021 de M. HALLOU Moustapha, arbitre fédéral FFU2**, en provenance de la Ligue des Hauts de France, qui demande le transfert de son dossier suite à son déménagement sur notre territoire. Ce dossier est réclamé à son ancienne Ligue d'appartenance.
- **Courriel du 20 avril 2021 de la Ligue de Football de la Nouvelle Aquitaine** réclamant le dossier de M. GIBOULOT Ludovic, arbitre assistant régional 2, suite à son arrivée dans leur Ligue. Ce dossier a été transmis à sa nouvelle Ligue d'appartenance.
- **Courriel du 7 juin 2021 de M. CARRE Alexis, arbitre JAR 2**, nous informant de son souhait de rejoindre la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes suite à son changement de résidence. La Section l'invite à prendre attache avec la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes. A réception d'une demande de dossier de cette dernière, les documents nécessaires seront transmis à celle-ci.
- **Courriel du 3 juin 2021 de la Ligue de Normandie** demandant le transfert du dossier de Mme ATALAY Sinem, arbitre Féminine Régionale, suite à son arrivée dans cette Ligue. Ce dossier a été transmis à sa nouvelle Ligue d'appartenance.
- **Courriel du 3 juin 2021 de la Ligue de Normandie** transférant le dossier de M. JABRI Yassin, arbitre Régional 3. La Section en accuse réception.
- **Courriel du 1er juin 2021 de la Ligue des Hauts de France** demandant le transfert du dossier de M. RATTEL Alexandre, arbitre Régional 3, suite à son arrivée dans cette Ligue. Ce dossier a été transmis à sa nouvelle Ligue d'appartenance.
- **Courriel du 16 avril 2021 de M. EL OMARI Mourad, arbitre** demandant sa mutation en Ligue de PARIS I.D.F. en provenance de la Fédération MAROCAINE de Football. Une communication sera faite à M. Mourad EL OMARI pour lui demander les documents nécessaires pour sa mutation en Ligue de Paris Ile-de-France. A la réception de ces différentes informations, la Section statuera sur son dossier.

4. CONGES SABBATIQUES

- **Situation de M. DOS SANTOS Alexandre – Arbitre Régional 2**
Suite à l'avis défavorable, donné par la Section, à la demande de congé sabbatique de M. DOS SANTOS Alexandre, la Section avait demandé à ce dernier de se positionner (PV n°4 du 30/10/2020).
A ce jour, aucune réponse n'est parvenue à la CRA qui demande à M. DOS SANTOS ses intentions pour la suite de sa carrière arbitrale (**dernier rappel**).
- **Courriel du 18 mai 2021 de M. GUILLUCQ dit CURE Xavier, arbitre Régional 3**, demandant une année sabbatique pour la saison 2021-2022.
La Section informe cet arbitre que le renouvellement du dossier 20/21/2022 est obligatoire avant toute décision relative à un congé sabbatique.
En conséquence, elle invite M. GUILLUCQ dit CURE à respecter cette procédure. Elle lui rappelle également que sa demande devra être renouvelée après accomplissement de cette obligation.
- **Courriel du 13 mai 2021 de M. BIHLMAIER Lilian, arbitre Régional 2**, demandant une année sabbatique pour la saison 2021-2022.

La Section informe cet arbitre que le renouvellement du dossier 2021/2022 est obligatoire avant toute décision relative à un congé sabbatique.

En conséquence, elle invite M. BIHLMAIER à respecter cette procédure. Elle lui rappelle également que sa demande devra être renouvelée après accomplissement de cette obligation.

- **Courriel du 29 avril 2021 de M. FALL Assane, arbitre Régional 3**, demandant une année sabbatique pour la saison 2021-2022.

La Section informe cet arbitre que le renouvellement du dossier 2021/2022 est obligatoire avant toute prise de décision relative à un congé sabbatique.

En conséquence, elle invite M. FALL à respecter cette procédure. Elle lui rappelle également que sa demande devra être renouvelée après accomplissement de cette obligation.

- **Courriel du 12 Mars 2021, de M. DOUAY Kévin, arbitre Assistant Régional 2**, demandant à reprendre l'arbitrage à l'issue du congé sabbatique accordé pour la saison 2020/2021.

La Section prend acte de sa reprise d'activité pour la prochaine saison.

- **Courriel du 14 mai 2021 de M. CHOUAREF Amin, arbitre JAR 2**, informant de sa reprise de l'arbitrage à l'issue du congé sabbatique accordé pour la saison 2020/2021.

La Section prend acte de sa reprise d'activité pour la prochaine saison.

- **Courriel du 5 avril 2021 de M. LEROY Cyril, arbitre Régional 2**, informant de sa reprise de l'arbitrage à l'issue du congé sabbatique accordé pour la saison 2020/2021.

La Section prend acte de sa reprise d'activité pour la prochaine saison.

- **Courriel du 23 avril 2021 de M. BRUITON Alexis, arbitre JAR 1**, informant de sa reprise de l'arbitrage à l'issue du congé sabbatique accordé pour la saison 2020/2021.

La Section prend acte de sa reprise d'activité pour la prochaine saison.

5 CHANGEMENT DE FILIERE

- **Courriel du 17 mai 2021 de M. THOMAS Cyrille, arbitre Régional 3**, souhaitant un retour dans son district d'appartenance.

La Section accède à sa demande et transmet une copie de cette décision à la CDA du district de l'Essonne. De ce fait, M. THOMAS perd définitivement le titre d'arbitre de Ligue à effet du 1^{er} juillet 2021.

- **Courriel du 15 mai 2021 de M. VINOLO Hugo, arbitre Régional 1**, souhaitant intégrer la filière arbitre assistant.

La Section accède à sa demande et le classe Arbitre Assistant Régional 1 promotionnel.

5. ARRET ARBITRAGE

- **Courriel du 8 juin 2021 de M. GAMBET Adam, arbitre Élite Régional**, informant de son arrêt définitif de sa fonction d'arbitre à effet immédiat.

La Section prend acte de sa décision et le remercie pour les services rendus à l'arbitrage francilien.

- **Courriel du 29 mars 2021 de M. JACOB Franck, arbitre régional 3**, informant de son arrêt définitif de sa fonction d'arbitre pour la saison à venir.

La Section prend acte de sa décision et le remercie pour les services rendus à l'arbitrage francilien.

- **Courriel du 16 mai 2021 de Mme GARNIER ACHICHE Lilia, arbitre Assistant Régional 2**, informant de son arrêt définitif de sa fonction d'arbitre pour la saison à venir.

La Section prend acte de sa décision et la remercie pour les services rendus à l'arbitrage francilien.

III. COMMUNICATION AVEC LA C.R.A.

1. Communication règlementaire avec la C.R.A. et/ou le service Arbitrage

L'adresse Courriel à utiliser est arbitres@paris-idf.fff.fr

C'est l'adresse de messagerie générique (la porte d'entrée officielle) pour toute question ou demande officielle d'un arbitre.

Une question posée à un référent reste dans le cadre de la relation arbitre / référent.

Le référent pourra s'il le juge nécessaire par la suite saisir la Commission ou le C.T.R.A.

2. Communication règlementaire avec les Commissions sportives (Statuts et Règlements, Discipline, Terrains, Commission Régionale d'Appel)

L'adresse Courriel à utiliser est : rapport@paris-idf.fff.fr

Le délai de saisie sur MyFFF ou d'envoi des rapports (pour les rares compétitions où la saisie est impossible) est de 48 heures maximum après le match afin que les Commissions puissent juger avec toute la célérité possible.

3. Documents administratifs

Ils sont disponibles dans la rubrique " **DOCUMENT**" de votre espace **MyFFF** :

Fiche d'absence à une rencontre,

Fiche de dé convocation,

Fiche de non-paiement des indemnités d'arbitrage,

Fiche de remboursement arbitre,

Rapport d'arbitrage.

Prochaine réunion sur convocation.